

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	9 (1880)
<b>Heft:</b>	3
<b>Rubrik:</b>	Correspondance

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de reconnaître que les réformes nombreuses introduites dans notre organisation scolaire datent principalement de 1872, époque de l'entrée en fonctions du Directeur actuel de l'Instruction publique, M. Schaller ? Si malgré l'habileté et le zèle qu'il a déployés dans l'introduction de nombreuses réformes du haut en bas de l'échelle scolaire, il n'a pas réussi en tout, c'est sans doute qu'il n'a pas trouvé partout et spécialement dans beaucoup de préfets et de commissions scolaires, tout l'appui qui aurait dû le seconder.

Du reste, une chose certaine, c'est que jamais une population agricole et pastorale, ne pourra réaliser avec les centres industriels Supposons pour un moment les habitants de la ville de Bâle disséminés pendant 20 ans dans nos vallées alpestres. Il est bien certain que les examens de recrues ne retrouveraient plus les jeunes Bâlois au premier rang.

Quant aux articles fédéraux, ils n'ont eu chez nous d'autre résultat que d'éloigner quelques ecclésiastiques des commissions scolaires où ils rendaient les meilleurs services.

R. H.

---

## CORRESPONDANCE

---

### I

*Bulle le 18 février 1880.*

Monsieur le Rédacteur,

Les instituteurs qui doivent, dans les cours du soir, préparer les recrutables de l'année prochaine à subir un examen honorable, ont sans doute connaissance du règlement fédéral sur lequel les examinateurs basent leurs appréciations. Ce règlement est indispensable aux maîtres pour la bonne direction de leur enseignement; il leur apprendra à faire juste et surtout à ne pas faire trop, au préjudice de ce qui est essentiel.

A ce propos, permettez-moi de rappeler une excellente observation développée dans le *Chroniqueur* par M. le directeur Perriard. Elle tend à montrer qu'il ne s'agit pas nécessairement d'amener nos élèves-soldats à obtenir la première note; il faut y tendre, sans doute; mais l'important d'abord est de travailler à ce que les *incapables* méritent au moins la note 3, et que ceux dont le développement intellectuel est plus avancé soient assurés du chiffre 2. Retenons nos élèves dans la sphère qui correspond à ces notes le temps nécessaire pour que le succès ne soit pas douteux. Rien ensuite ne nous empêchera d'aller plus loin, si nous en voyons la possibilité.

On me dira peut-être que je parle de choses qui sautent aux yeux de tout le monde. J'insiste quand même sur mon idée, parce que, dans le dernier examen, j'ai été peiné de voir des recrutables s'escrimer sur les matières les plus difficiles, perdre leur temps et n'obtenir qu'un zéro, alors qu'ils auraient pu fort bien résoudre les questions de second ou de troisième rang.

Je n'abandonnerai pas le chapitre des examens fédéraux sans vous traduire encore quelques-unes de mes impressions, car vous savez que l'année dernière j'ai suivi ces épreuves de très près. Nous lisons en général à voix trop basse et sans accentuation suffisante; je ne parle pas de l'intonation qui n'est variée que chez de rares jeunes gens. Les examinateurs et les auditeurs ont constaté au sujet de la lecture accentuée

et *sentie* une différence frappante entre les recrues du pays et celles du dehors. Il y a là, me semble-t-il, la preuve que nous n'obtenons pas la limite de ce que nous pourrions exiger.

La composition est notre point faible par excellence. Parmi les examinés qui ont l'année dernière essayé de composer quelques lignes, la moitié environ ont commencé leur lettre par les traditionnels : « Je vous écris ces quelques lignes, — je mets la main à la plume, etc. » Les instituteurs ont bien sûr condamné ces expressions, corrigé, conseillé. Aussi ne leur adressé-je pas des reproches, mais une prière, celle d'insister encore, d'insister toujours. Et puis ne négligeons pas trop la forme, la place de la date et de la signature, la manière de disposer le premier mot de chaque alinéa, etc. : ces choses ont leur importance, tout aussi bien que la tenue de l'individu, sa manière de se présenter et de répondre.

En histoire et géographie, 45 examinés ont eu dans la Gruyère la note 4, et 42 le chiffre 5 qui constate un résultat nul. Or, pour obtenir la note 3, il suffit de savoir désigner sur la carte les cantons suisses, la capitale de son propre canton, le chef-lieu du district qu'on habite et quelques cours d'eau ou montagnes, puis le nom de deux ou trois batailles et des principales autorités ou du district, ou du canton, ou de la Confédération. Ce n'est pas effrayant, comme vous voyez, et il vaut la peine d'essayer de donner à nos recrues ce minimum de connaissances historico-géographiques.

\* \* \*

Ma lettre s'est allongée plus que je ne l'aurais voulu. Il me reste à peine la place suffisante pour saluer la constitution d'une société de chant parmi les instituteurs de la Gruyère. Voilà une bonne idée, dont je félicite M. l'inspecteur. L'exécution de quelques chants entre désormais dans le programme de chaque conférence. C'est un intérêt nouveau ajouté aux utiles réunions du corps enseignant.

Votre tout dévoué,

M. PROGIN.

---

## CHRONIQUE

---

**FRIBOURG.** — La Direction de l'Instruction publique annonce que la fonderie de Fribourg est en mesure de livrer des bancs d'école confectionnés avec pieds en fonte à 3 dimensions réglementaires et aux prix suivants :

Pour le cours inférieur fr. 18.

Pour le cours moyen « 19.

Pour le cours supérieur « 23.

Les échantillons de ces bancs modèles sont déposés au bureau de M. le directeur des écoles de Fribourg, au rez-de-chaussée de l'école des filles, près St-Nicolas.

Tous les intéressés peuvent en prendre connaissance en s'adressant au concierge de la maison d'école.

Fribourg, le 3 février 1880.

— Par circulaire du 29 avril 1879, les effets de l'arrêté du Conseil d'Etat du 17 février 1879, art. 2, 7, 8, 9, 10 et 11 concernant